

Comité Central Agricole de la Sologne  
Assemblée Générale du 24 septembre 2021  
Procès-verbal

Le Comité Central Agricole de la Sologne s'est réuni le 24 septembre 2021 sur convocation de son Président Dominique Norguet afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

1. PV de l'AG 2019 (à consulter sur le site CCAS)
2. Rapport moral du Président (à consulter sur le site CCAS)
3. Comptes de l'exercice 2020 et quitus aux administrateurs (à consulter sur le site CCAS)
4. Budget prévisionnel 2021 (à consulter sur le site CCAS)
5. Montant de la cotisation inchangé à 50€ / an avec option gracieuse d'une adhésion conjointe. Création d'une cotisation « bienfaiteur » à 200€
6. Ratification de l'élection par le Conseil du 19 mars 2021 de Dominique Norguet comme Président du CCAS, suite à la démission de Bernard Divisia
7. Ratification de l'élection de Bernard Divisia comme Président d'Honneur
8. Modification de l'article 10 du règlement intérieur (à consulter sur le site CCAS)
9. Ratification de la cooptation de 2 nouveaux administrateurs afin de pourvoir au remplacement d'administrateurs démissionnaires (Bernard Divisia, Bernard Contart), Yolaine de Beauchesne, Hubert Azemard.
10. Pouvoir donné au Président du CCAS pour la signature du bail emphytéotique sur l'immeuble 18 avenue de la République à Lamotte-Beuvron. Les principales modalités du bail stipulent : durée 50 ans, redevance annuelle 450€, travaux de restauration à charge de la Ville, mise à disposition d'un bureau permanent et salle pour tenues d'AG et Conseils.

Sont présents ou représentés :

Votes électroniques et pouvoirs : 16

Présents : 32

Vote total : 48

L'Assemblée peut donc délibérer valablement

Le Président ouvre la séance vendredi 24 septembre à 17h40.

Après avoir remercié l'assemblée d'être venue nombreuse à cette séance après deux années de situation pandémique, le Président salue :

- Monsieur le Maire de Lamotte Beuvron, Pascal Bioulac, Président du pays de Grande Sologne, Conseiller départemental, qui nous fait l'honneur de sa présence.
- Les membres qui s'activent pour faire vivre le CCAS, et qui méritent de chaleureux remerciements.
- Bernard Divisia, qui, après huit années passées à la tête du CCAS, a remis son mandat à disposition du Conseil, et dont on salue l'engagement et le travail personnel tout au long de ces années pour la promotion de la Sologne.
- Annie Charlez, juriste émérite de l'ex-ONFCS, qui nous fait l'honneur de sa présence.

En introduction, le Président mentionne que la démission de Bernard Divisia, le 19 mars 2021 a conduit le Conseil d'administration à élire un nouveau Président.

Après acte de candidature, Dominique Norguet est élu Président du CCAS.

Le Bureau élu est ainsi composé :

Président : Dominique Norguet

Vice-président : Michel Godron (Cher)

Xavier Laverne (Loiret)

Secrétaire général et Trésorier adjoint : Alain de Laage de Meux

Trésorier : Marc Gourdou

Les Commissions prévues par nos statuts sont réactivées et ainsi constituées :

Communication et renouvellement des cotisations : Richard de Beauchesne.  
Partenariat : François d'Espinay Saint-Luc  
Action territoriale : Hubert Chevallier

La mise en place de ces Commissions correspond aux objectifs fixés par le président pour sa mandature.

Délibérations :

- 1°) Le Procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 février 2021 est approuvé à l'unanimité.
- 2°) Rapport moral et d'activités 2020

L'année 2020 restera probablement dans l'histoire, comme l'année de la diffusion mondiale d'un nouveau virus : Covid 19.

Par conséquent toutes les activités prévues - ou non - se sont trouvées annulées ou reportées.

Des deux moments forts qui marquent traditionnellement chaque année du CCAS - les Rencontres Intersolognotes et l'édition des Annales - seules ces dernières ont vu le jour.

1°) Les Rencontres Intersolognotes, qui étaient largement préparées en début d'année, ont dû être annulées au dernier instant. Le thème était la suite de celui de 2019 (« La Sologne, riche de sa biodiversité » qui eut son succès) : « La Sologne face au changement climatique et la transition écologique », avec interventions de scientifiques nationaux et d'acteurs de terrain Solognots. Si les conditions sanitaires le permettent, qu'une date soit trouvée, et que les intervenants soient toujours disponibles, le thème devrait être traité dans les mois à venir.

2°) Les Annales

À nouveau une très bonne édition, grâce au talent de Pierre Charles de Graciansky : le thème de l'engrillagement solognot, et surtout du tir en enclos, qui n'est toujours pas réglé, nous a paru important pour tous les adhérents, qui sont majoritairement contre. Nous avons demandé à Michel Reffay, coauteur du rapport sur l'engrillagement solognot - Ingénieur du Conseil Général de l'Environnement, de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux - de bien vouloir résumer son enquête, assortie de recommandations pertinentes et largement retenues dans les projets de loi en cours d'écriture et de dépôt sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

Dans les mêmes Annales, il nous a paru intéressant de demander à Nicolas Thibaut - des Services Techniques de la Mairie de Lamotte Beuvron - de nous éclairer sur l'usine de méthanisation de Lamotte, opérationnelle depuis Novembre 2020.

Les Annales étant parues début 2021, **Dominique Norquet a donné, en outre la position du CCAS, résolument contre le projet d'arasement de nombreux étangs solognots.**

3°) Principaux sujets traités et prises de position du CCAS en 2020 :

a) L'engrillagement de la Sologne : nombreuses réunions avec certains élus - locaux et nationaux - et des Associations - dont principalement l'ACASCE présidée par JF Bernardin, afin de parvenir à l'interdiction de chasse en enclos en Sologne.

Plusieurs projets de loi ont été rédigés, dont le dernier et plus abouti, porté par le député du Cher, Cormier Bouligeon, sera déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale fin septembre 21, avec des chances d'aboutir en 2022.

b) Projet de création d'une filière de valorisation du gibier solognot : divers projets - dont aucun n'a abouti - ont été révélés depuis une dizaine d'années : le sujet est très complexe.

Un des derniers projets, très avancé et documenté, celui de Luc Moreau, avait des chances d'aboutir à Contres, ou Vierzon, jusqu'à ce qu'un autre projet « transpire » - car non officiel à ce jour - vienne perturber les plans précédents.

En tout état de cause, 2022 devrait voir se concrétiser un de ces projets.

c) Le bâtiment du CCAS à Lamotte Beuvron : l'entretien de ce bâtiment Napoléon III, emblématique de Lamotte, ne pouvant être assuré par votre Association, des solutions ont été recherchées, parmi lesquelles, celle qui est proposée par Pascal Bioulac, maire de Lamotte Beuvron, qui en d en faire une maison de la Sologne, au moyen d'un bail emphytéotique dont il est parlé au cours de cette AG.

d) Arasement des étangs : sur la base de données scientifiques consignées dans nos Annales 2019, suite aux Rencontres de la même année, le CCAS s'est opposé fermement à l'arasement imagine...

e) Autres sujets abordés en 2020 :

- Prises de position contre toute forme de bétonisation de la Sologne ;
- proposition de participation à la réécriture du SCoT
- réunion avec la Fédération Nationale des Chasseurs concernant la chasse en enclos ;
- enfin, si l'AG 2020 en 2021 n'a pu se tenir pour raisons sanitaires, et en coordination avec les services de la Préfecture, une demi-douzaine de Conseils ont tout de même été tenus.

Mais je ne serais pas complet, si je n'évoquais pas le développement de l'activité du site « Sologne-avenir.com » qui, sous l'impulsion de Richard de BEAUCHESNE et Idoine Conseil, a permis d'assurer des Conseils en visioconférence, et alimenter le site des dernières informations de votre Association : qu'il en soit remercié.

#### Rapport financier

Les comptes sont présentés par votre trésorier Marc Gourdou.

Ils restent sur la dernière tendance à la positivité, aidés en cela par les « Rencontres 2020 » annulées (c'est le principal poste de dépenses avec les Annales - impression et diffusion -).

Ce rapport moral et d'activités est approuvé à l'unanimité.

3°) Comptes de l'exercice 2020 et quitus aux administrateurs.

Ceux-ci sont présentés (vous les trouverez en pièce jointe).

Le président remercie Marc Gourdou pour son travail.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4°) Budget prévisionnel : Marc Gourdou

Celui-ci est présenté (vous le trouverez en pièce jointe).

L'attention de nos adhérents est attirée sur la provision novatrice de 5 000 euros destinés à épauler les adhérents qui pourraient être injustement contestés dans leur droit d'eau pour leur étang, écosystèmes aquatiques dont les milieux humides ou seuil de moulin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5°) Montant des cotisations maintenu à 50 euros et création d'une cotisation « membre bienfaiteur » à 200 euros.

Il est rappelé que le CCAS, Association reconnue d'utilité publique, est éligible aux dons de ses adhérents.

Les cotisations et dons sont défiscalisables dans les conditions réglementaires prévues.

L'attention est attirée sur la possibilité de partager toute cotisation principale avec une adhésion conjointe.

Cette possibilité est ouverte avec un double objectif :

- associer de nouvelles générations à la réflexion sur le développement raisonné et responsable de la Sologne.
- renforcer le nombre des adhérents représentés par le CCAS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6°) Ratification de l'élection de Dominique Norguet comme président du CCAS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7°) Ratification de l'élection de Bernard Divisia comme Président d'Honneur.

Cette ratification est proposée à votre assemblée conformément aux statuts du CCAS qui prévoit que le titre de Président d'Honneur peut être décerné en raison des services signalés à notre Association.

La fusion des Associations CCAS et ADS qui poursuivaient les mêmes objectifs et le développement réussi d'une culture commune, mérite bien cette reconnaissance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8°) Modification de l'article 10 du Règlement Intérieur :

La démission de Bernard Divisia a permis de mettre au jour une insuffisance de notre RI s'agissant de la durée du mandat des membres du bureau dont celui du Président.

Le Conseil propose de fixer à quatre ans la durée de ce mandat.

Cette durée est un multiple de 2, en phase avec la durée du mandat d'administrateur de 6 ans, renouvelable par tiers tous les 2 ans.

Cette durée de 4 ans est en outre suffisamment longue pour permettre au Bureau élu, de conduire son action dans le temps.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9°) Ratification de la cooptation de 2 nouveaux administrateurs (Yolaine de Beauchesne, Hubert Azémard) afin de pourvoir aux remplacements de 2 administrateurs démissionnaires (Bernard Divisia, Bernard Contart).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10°) Pouvoir donné au Président du CCAS pour la signature du bail emphytéotique sur l'immeuble du 18 avenue de la République à Lamotte-Beuvron, à la ville de Lamotte-Beuvron. Les principales modalités du bail stipulent : durée 50 ans, redevance annuelle 450 euros, travaux de restauration à charge de la ville, mise à disposition d'un bureau permanent et salle pour tenue d'Assemblées générales et Conseils.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-----

Le Président invite Monsieur le Maire à nous présenter son projet de mise en valeur du Patrimoine de la Ville qui porte la marque de l'œuvre de Napoléon III.

En préambule, Pascal Bioulac adresse au CCAS un message de remerciements chaleureux et de reconnaissance mené par le Comité Central Agricole de la Sologne (reprise du document adressé par mail par PB)

Reprendre la présentation présentée succinctement par PB.

Le Président du CCAS remercie Monsieur le Maire pour les paroles chaleureuses et bienveillantes qu'il vient de prononcer pour notre Association. Ce message engage le CCAS à poursuivre son action pour promouvoir un développement raisonné, responsable et maîtrisée de la Sologne dans le respect de son identité propre. Identité fondée sur l'équilibre fragile entre les milieux forestiers, agricoles, aquatiques, cynégétiques et des activités d'élevage, d'apiculture et touristiques. Il est rappelé que le CCAS porte dans ses gènes une attention vigilante à la préservation de ce qu'on appelle aujourd'hui « biodiversité ». Les thématiques traitées au cours de nos précédentes éditions des « Rencontres Intersolognotes » en portent témoignages.

Le Président invite Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre le CCAS et la Ville de Lamotte-Beuvron pour la mise en valeur du Patrimoine de la Ville, notamment celui légué par Napoléon III. Projet dans lequel le CCAS occupe une place éminente.

L'Assemblée close à 19h10, se prolonge par un verre de l'amitié pour favoriser un échange avec nos invités et adhérents.